

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 8 OCTOBRE 2020

*Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Sylvie WAREMBOURG, Vincent COLAERT, adjoints ; Jacques DEVULDER, Martine GHEKIERE, Franck RICHARD, Thierry SIPIETER, conseillers délégués ; Juliette ACHTE, Laurence BERTELOOT, Christine CARPENTIER, Rémi DEBRU, Stéphane DEKEISTER, Sylvie DEPRIESTER, Aurélien JOOS, Isabelle MELLIET, , Aurore SOONEKINDT, conseillers.*

*Excusée : Virginie CHRZANOWSKI ayant donné pouvoir à I.MELLIET,*

*Absent : Roger FEBURIE*

*F. SPICHT est désigné secrétaire de séance.*

Ouverture de la séance à 19h

---

### **1. Adoption du PV du 03 septembre 2020**

Adoption à l'unanimité

### **2. Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) : élection au scrutin secret de 3 propriétaires (biens fonciers non bâtis).**

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Zegerscappel – Bollezeele – Eringhem et Pitgam a été constituée par arrêté du Président du Conseil Départemental le 5 juin 2019.

Suite au renouvellement des assemblées délibératives, les membres des commissions qui représentent les collectivités territoriales sont à réélire.

Il s'agit de désigner 3 propriétaires (ou nus propriétaires) de biens fonciers non bâtis, exploitant ou non (2 titulaires et 1 suppléant) qui siégeront dans cette commission.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché dans les 4 mairies concernées soit le 17 septembre 2020 à la Mairie de Zegerscappel, et a été inséré dans le journal La Voix du Nord (dans l'ensemble des éditions du département) ce même jour.

F SPICHT précise qu'il s'agit exactement des mêmes modalités qui ont été mises en œuvre en 2019 lors du vote visant la première élection à la CIAF. Il n'est pas possible par exemple de communiquer sur cet avis à candidatures via une distribution de l'avis dans les boîtes aux lettres. Il y a plus de 1000 propriétaires fonciers concernés et tous ne résident pas à Zegerscappel. Les modalités choisies qui sont aussi les mêmes pour les communes concernées par le remembrement offrent un gage d'équité.

Les candidats avaient 15 jours francs à la date de publication de l'annonce pour transmettre en mairie leurs candidatures par écrit.

Trois personnes se sont portées candidates à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis (cf. document en annexe) qui sont en application de l'article R 121.18 du Code Rural et de la pêche maritime :

- en possession de leurs droits civils,
- sont majeurs,
- sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne,
- propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

## Présentation des candidats

1	COULOUMIES	Frédéric	03/06/1975	4 rue du Tilleul	5h 36 a 79 ca
2	DEBRU	Bruno	22/06/1968	1 bis rue du stade	12h 74 a26 ca
3	DEKEISTER	Stéphane	15/12/1970	2 rue des cailloux	30h 64a 11 ca

Madame le Maire donne des indications sur l'état du processus dans les autres communes concernées par l'aménagement foncier :

A Eringhem : favorable à l'avis rendu par la CIAF en janvier. Elus représentants des propriétaires fonciers : Aernouts Pascal, JL Delannoye, titulaires , Jacques JANSSEN , suppléant

Pitgam : avis reporté à la semaine prochaine

Bollezeele : avis favorable désignation des propriétaires en novembre

## Déroulement des élections :

- ✓ Election poste par poste en 3 tours maximum.
- 1er tour : le candidat est élu si il a obtenu la majorité absolue; le cas échéant :
- 2nd tour : élection du candidat à la majorité absolue, le cas échéant :
- 3ème tour : élection du candidat à la majorité relative. Si égalité entre 2 candidats : le plus âgé est retenu.
- ✓ Désignation des secrétaires à cette élection : F SPICHT et J DEVULDER.

### **Poste Titulaire 1**

1<sup>er</sup> tour : 18 votants : F Couloumies ; 8 voix, Brune Debru : 4, Stéphane Dekeister 6 voix

2<sup>ième</sup> tour : 18 votants : F Couloumies 9 voix, Bruno Debru 3, Stéphane Dekeister 6

3<sup>ième</sup> tour : 18 votants : F Couloumies 7 voix, Bruno Debru 6, Stéphane Dekeister : 5

Elu : Frédéric Couloumies

### **Poste Titulaire 2 :**

1<sup>er</sup> tour : 18 votants : Stéphane Dekeister : 10 voix, Bruno Debru 7 voix, 1 vote nul

Elu : Stéphane Dekeister

**Poste Suppléant :** 18 votants : Bruno Debru : 18 voix

Elu : Bruno Debru

## **3. Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur depuis le 1er mars 2020 (art. L2121-8 du CGCT). Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ainsi, il vous est proposé :

Article 1 : L'adoption du règlement intérieur du conseil municipal de Zegerscappel tel que présenté en annexe.

Article 2 : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du conseil municipal de Zegerscappel.

Article 3 : Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par délibération du conseil municipal.

Article 4 : Madame le Maire ou son représentant sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire précise que l'article 20 sur les amendements sera retiré, car Zégerscappel n'est pas concerné.

Il est fait remarquer au niveau de la publicité des commissions qu'un mail devra être envoyé à tous les élus par le Président de commission

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

#### **4. SIDEN/SIAN : Nouvelles adhésions – comité syndical du 13/02/2020**

Le SIDEN-SIAN nous a fait parvenir les délibérations du comité syndical du 13/03/2020 relatives à de nouvelles adhésions.

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées et disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Ainsi, il vous est proposé :

##### **ARTICLE 1**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

##### **ARTICLE 2**

Madame le Maire est chargée d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.  
La présente délibération sera notifiée au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN;  
La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Avis favorable à l'unanimité.

## **5. Ressources Humaines**

### **A/ Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59.**

Les services de prévention du CDG59 accompagnent les collectivités de moins de 11 agents pour leurs obligations en matière de santé au travail. Pour ce faire, ils ont vocation à mener toutes les actions portants sur :

- La surveillance médicale des agents ;
- Les actions de prévention et d'évaluations des risques professionnels ;
- Le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- L'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

Les services de prévention peuvent également réaliser des actions spécifiques :

- Les missions d'inspections ;
- La réalisation et l'actualisation du document d'évaluation des risques professionnels ;
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre et l'animation des actions et politiques de prévention ;
- L'accompagnement des collectivités dans le diagnostic et l'évaluation des RPS ;
- Les permanences psychologiques réalisées par le psychologue du travail ;
- Les permanences sociales ;
- Le conseil et l'accompagnement aux projets ergonomiques sociaux ;
- Et toute autre demande répondant à un besoin spécifique.

Le coût de ces services est fonction des prestations retenues :

- Mise à disposition du médecin ou de l'infirmière : 760€ la journée d'intervention, 380 € la demi-journée d'intervention.  
Une demi-journée d'intervention de médecin coûte plus cher aujourd'hui (424 €)
- Visites médicales non incluses dans le forfait : 76€ la visite.
- Actions spécifiques réalisées par l'ACFI, Le psychologue, l'ergonome, l'assistante sociale : 280€ la journée, 140€ la demi-journée d'intervention.

Le CDG59 a soumis à la commune un projet de convention dont la durée est fixée à 3ans. Elle prendra effet à compter de la date de signature par les deux parties. A défaut de dénonciation par l'une des parties, elle sera renouvelée tacitement pour la même durée. A noter que la commune possède une convention avec les services prévention santé du CDG qui devient caduque au 01/11/2020.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Madame le Maire de signer la convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité

### **B/ Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin de la commune d'un agent technique polyvalent dont les missions principales seront le nettoyage des bâtiments communaux sur un volume horaire de 30h/semaine,

Compte tenu que le poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30/semaine non pourvu et présent au tableau des effectifs ne répond pas au besoin de la collectivité en termes de quotité de travail,

Il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>).

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) pour exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le tableau des emplois s'en trouve ainsi modifier :

<b>FILIERE ADMINSTRATIVE</b>				
<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>TC</b>	<b>TNC</b>
Attaché territorial	A	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0
Adjoint administratif	C	2	0	1(15/35 <sup>ème</sup> ) 1 (25/35 <sup>ème</sup> )
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint animation	C	1	0	1(26/35 <sup>ème</sup> )
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	0
Adjoint technique	C	2	1	1 (17.5/35 <sup>ème</sup> ) 1 (30/35 <sup>ème</sup> )

Il vous est proposé :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote favorable à l'unanimité du conseil pour ce poste qui était prévu au budget.

## **6. Finances**

### **A/ Décision modificative N°1**

Madame le Maire avise les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire suite à la demande de Monsieur Guillaume Wullens, Trésorier. En effet, lors de l'élaboration du BP 2020 la commune a inscrit une somme au compte 775 correspondant à la vente de l'ancien tracteur or la réglementation ne l'autorise pas. Ainsi, il vous est proposé d'effectuer cette régularisation par le biais de cette décision modificative.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 775 – Produit des cessions d'immobilisation	1650€	
R 7788 – Produits exceptionnels divers		1650€

Accord du conseil à l'unanimité

### **B/ Remboursement d'acomptes pour la location de la salle polyvalente.**

La commune a reçu 3 demandes de remboursement d'acomptes pour la location de la salle polyvalente d'usagers qui ont annulé pour cause de COVID 19.

Il s'agit de la location de :

- Madame COUSIN Céline pour la journée du 21 juillet 2021 / Acompte de 325 €.
- Madame TREUTENAERE pour la journée du 31 octobre 2020 / Acompte de 325€.
- Monsieur GILLOT pour la journée du 29 août 2020 / Acompte et solde de 650€.

Il vous est proposé d'accepter le remboursement des deux demandes d'acomptes mentionnées ci-dessus.

Vote favorable à l'unanimité.

### **7. Convention relative à la réfection de trottoirs et le raccordement d'une voie nouvelle à la RD17.**

Une convention a été proposée par le département pour la réfection des trottoirs et le raccordement de la nouvelle voie menant à l'Espace Sports pour Tous à la RD 17 (rue de Bollezeele).

Le Département autorise la CCHF à réaliser sur les terrains de mis à disposition ces travaux.

Le coût de ces derniers est pris en charge par la CCHF et s'élève à 2712.02 € ht.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Vote favorable à l'unanimité.

### **8. Adhésion au service commun de la CCHF « Autorisation du Droit des Sols »**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2014, la CCHF a décidé la création d'un service commun dit « ADS » Autorisation du Droit des Sols.

Ce service, effectif depuis le 1er juillet 2015, procède à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (Certificat d'urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir) pour le compte des communes. Le maire reste compétent pour délivrer les autorisations et détient le pouvoir de police de l'urbanisme.

Par délibération en date du 11 mars 2015, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service.

L'adhésion au service est régie par une convention d'une durée de cinq ans. Cette convention a expiré à la fin du 1er semestre 2020 et il convient maintenant de la renouveler.

Cette convention définit les modalités de travail commun entre les communes et la CCHF  
Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion.

Vote favorable à l'unanimité.

## **9. Voirie : prévision 2021**

Le 28 septembre 2020, la commission travaux s'est réunie pour la programmation de la voirie de Zegerscappel pour 2021.

### **Travaux programmés mais non effectués au 28 septembre 2020 :**

#### **Enveloppe grands travaux**

- Rue du Moulin (limite rue de Bollezeele jusqu'à la départementale) en cours
- Réfection de la rue d' Arneke avec étude des problèmes hydrauliques par Noreade
- Rue Bertin Denys (sur 150 m). réfection à l'identique.
- Suite diagnostic du pont de l'Yser : travaux de réfection

#### **Enveloppe petits travaux**

- Mise en accessibilité par la mise en place de marquage au sol et bateaux de la rue de Bollezeele (de la place à la RD 928)
- Mise en accessibilité par la mise en place de marquage au sol et bateaux de la rue des anciennes Mottes, Rue du Marechal Leclerc, rue d'Arneke)

### **DEMANDE PROGRAMMATION 2021**

1<sup>er</sup> : Rue des anciennes Mottes (trottoirs et route)

2<sup>ème</sup> : Entre KEURSTRAETE (ferme Aernoudts jusque la rue de Rysselberg)

3<sup>ème</sup> : Rue du coucou (dans le virage). A voir jusque la rue du moulin

4<sup>ème</sup> : Rue du docteur Talleu entre Bollezeele et Zegerscappel

#### **Petite enveloppe**

1<sup>er</sup> : Rue du Marechal LECLERC Voir une écluse ou une chicane. Parking en dalle qui laisse passer l'herbe

2<sup>ème</sup> : réfection du chemin entre la rue du stade et rue d'Arneke : proposer bordurette et enrobé.  
Voir si drainant

3<sup>ème</sup> : Rue du stade, à la hauteur du champ Swaertvaeger. Charger en enrobé sur 200 m

Mise en accessibilité par la mise en place de marquage au sol et bateaux de la Rue du Marechal Leclerc et des bateaux dans la rue de bollezeele, début de la rue de Bollezeele.

## **10. Divers**

- **Composition du syndicat agricole intercommunal (Zegerscappel et Eringhem)**

Les membres du conseil d'administration du syndicat agricole intercommunal ont été renouvelés comme suit :

Président : François VANDAMME

Vice-Présidents : Jacques JANSSEN et Stéphane DEKEISTER

Secrétaire et secrétaire adjoint : Philippe SWAERTVAEGER et Bruno DEBRU

Trésorier et trésorier adjoint : Gaëtan SIX et Benoit CALOONE

- **Aire de jeux**

Un marché concernant la fourniture et la pose de 5 jeux ludiques sur une aire en sol souple a été lancé.

Quatre entreprises ont répondu, mais une hors délai  
L'offre de la société Ludicité a été retenue pour un montant de 24 551 € ht.  
Choix des coloris des jeux à faire avec des conseillers municipaux  
Une des conditions était la pose d'ici la fin d'année  
Les jeux seront clôturés

- CCHF / Etude sur l'approvisionnement local

La CCHF, en partenariat avec la CUD, s'est engagée dans un Contrat de Transition Ecologique qui vise à développer des projets innovants. A ce jour, plusieurs opérations sont déjà engagées dont notamment la création d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du SCoT, en complémentarité avec d'autres outils existants : légumerie, cuisine centrale, animation territoriale et outil d'abattage local.

La Flandre étant une terre d'élevage importante, l'objectif est de faire de la filière viande, un véritable démonstrateur local.

La CCHF dispose sur le territoire d'un abattoir existant sur la commune de Zegerscappel. Dans le cadre de sa compétence de développement économique territorial et suite à la sollicitation des éleveurs à maintenir un outil d'abattage local et à développer et valoriser la filière locale, la CCHF lançait une étude de marché sur la reprise de l'abattoir. A noter par ailleurs que la commune a participé à hauteur de 3000€ à cette étude.

Par la délibération n°18-005 du 7 mars 2018, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre présentait l'étude sur la reprise de l'abattoir devant permettre de confirmer le potentiel et les conditions de faisabilité et de viabilité d'une filière complète en circuits-courts des productions de viandes. Suite à cette étude, plusieurs propositions financières de reprise de l'abattoir existant ont été faites par les éleveurs de la commune, en lien avec la CCHF mais aucune suite ni réponse n'ont été données.

Par conséquent, les producteurs aujourd'hui font abattre leurs porcs en Belgique et certains ont investi dans un outil de transformation.

D'autres opérateurs abattent également en Belgique et souhaitent relocaliser leur abattage en France pour assurer aux consommateurs une gamme : produite, abattue et transformée localement.

Par ailleurs, la crise sanitaire a relancé l'envie des consommateurs de se fournir auprès des producteurs locaux.

L'outil d'abattage est donc un enjeu territorial d'envergure économique sociale et environnementale.

Au vu de ces éléments et persuadé du potentiel à développer en Flandre pour mettre en place un approvisionnement viande en circuits-courts, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes de la Flandre Intérieure souhaitent se joindre à la CCHF pour financer une mission d'analyse sur l'opportunité de construction d'un nouvel abattoir d'abattage multi-espèces sur la commune de Zegerscappel, comprenant une étude économique et juridique pour fonder le nouveau projet.

Cette mission sera lancée et coordonnée par la CCHF, les 2 EPCI étant associés au choix du prestataire.

Cette mission représente un coût prévisionnel de 40 000 €.

La répartition financière serait 52 % CCHF, 24% CUD et 24% CCFI.

F Spicht réagit et fait état de l'article paru dans la Voix du Nord la veille qui montre bien la détermination de la famille Timmermann à poursuivre son activité jusqu'à ce qu'une transmission puisse être effective. Il indique que le plan de relance gouvernement présente des



possibilités financières pour la mise aux normes des abattoirs ce qui représente une opportunité. Il pose les questions suivantes : « Est-ce que la commune doit prendre partie sur l'un ou l'autre des projets ? Est-ce que la commune doit abandonner l'abattoir Timmermann qui est une entreprise familiale historique implantée depuis plus de 50 ans à Zegerscappel qui a toujours fonctionné qu'avec des fonds privés ? Que deviendraient les bâtiments de l'actuel abattoir une fois un autre abattoir construit à proximité, une friche en pleine entrée de village ? »

A la suite, un débat s'instaure.

Il est proposé de la part de plusieurs conseillers que la commune serve de médiateur dans cette opération.

Une proposition de rencontre sera faite à M. Timmermann.

Information donnée sur une manifestation ce vendredi devant la Mairie, puis une veillée devant l'abattoir par une association qui s'oppose aux abattoirs.

- CCHF / L'ENT

La CCHF s'est inscrite dans le projet porté par le Syndicat Fibre Numérique 59/62 d'étendre le numérique dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré.

Il s'agit de mettre en place un Espace Numérique de Travail (ENT) qui soit utilisé tout au long du parcours scolaire de l'élève jusqu'au lycée.

L'ENT est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale.

- CCHF / Fourrière animale

La CCHF a établi une étude comparative sur les différentes solutions de gestion de la fourrière animale. Au vu de cette étude, la CCHF a décidé de conserver le mode de gestion actuel et d'élargir la plage horaire de ramassage des animaux. Ainsi ce service est ouvert 24h/24 et 7jrs/7.

- Montant du FPIC

Lors de la dernière réunion communautaire, les membres présents ont été informés des montants attribués au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2020, la répartition, dite de « droit commun », établie selon les dispositions des articles L 2336-3 et L 2336-5 du CGCT, est de 730 315 euros pour l'EPCI et de 740 971 euros pour les communes membres.

La commune de Zegerscappel touchera 24 730€ (23 852 en 2019).

- Communication :

F Spicht et I Melliet font état des décisions prises lors de la dernière commission. Le Zegers'infos sera à distribuer prochainement. Une nouvelle modalité d'accueil des nouveaux habitants a été esquissée. Il est demandé à la commission « manifestations communales » de poursuivre avec l'appui des animateurs d'autres commissions.

- Inauguration de la piste cyclable : le 14/11/2020 – 11h

- Information que site de « la Flandre » est en vente.

Rencontre du directeur du site de La Flandre et son notaire. Ce site est stratégique dans le cadre de l'urbanisation future du village. Contacts en cours avec des bailleurs pour réfléchir notamment à une forme de logement pour personnes âgées. Est évoqué la possibilité de recourir à l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition du terrain.

- Aide villages des Alpes Maritimes :

La commune comme elle l'a déjà fait par le passé décide de soutenir les villages de la vallée de la Vésubie meurtris par les inondations meurtrières et octroi une aide de 150 € qui sera versée à l'Association Départementale des maires des Alpes Maritimes..

- Commission fleurissement :

7 novembre remise des prix du concours des maisons fleuries. Se posera la question du fleurissement de la piste cyclable et du parking de l'école

- Projet Géant :

Géré par le comité des fêtes mais propriété de la mairie

T Sipieter fait état que le géant commence à vieillir, qu'il est lourd à porter. Projet de refaire un géant semblable à Klakke avec une structure en osier pour qu'il soit porté ce qui permettrait d'être invité à plus de manifestations. Le comité des fêtes a rencontré M SIMON le futur créateur. Propositions de garder le bras articulé et de lui mettre un sac à haricots sur l'épaule. Devis reçu. Idée aussi de faire participer les associations communales de couture à la réalisation des vêtements. Délai de fabrication de 6 à 7 mois.

Retour sur le bilan du duathlon . Remerciements aux bénévoles

Banquet des aînés. Avec la jauge à 30 personne maximum dans une salle, cela sera très difficile à organiser. Le conseil décide d'annuler le banquet des aînés 2020 du fait du COVID et de procéder à l'achat de colis de Noël pour tous les aînés de plus de 65 ans de la commune.

- Communication des dates des réunions des commissions

- Intervention de F RICHARD : le Ministère de l'intérieur a indiqué que les feux intelligents ne seraient plus réglementaires. Affaire à suivre

La réunion se termine à 21h45